



# LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol. 30, N° 3

Avril 2021

## APPEL A LA VIGILANCE

### CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19 INFORMATIONS IMPORTANTES

- sur les vaccins
- sur la déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI)

par : D<sup>re</sup> Dominique Bernard, médecin-conseil et D<sup>re</sup> Joane Désilets, adjointe médicale en maladies infectieuses

#### VACCINS

La vaccination contre la COVID-19 est commencée depuis fin décembre 2020. Plusieurs groupes de la population ont déjà été vaccinés, par ordre de priorité. La cadence de la vaccination s'intensifiera dans les prochains mois avec la livraison de quantités de plus en plus importantes de vaccins. Pour suivre les informations sur les priorités et les vaccins disponibles, consulter le site de l'INSPQ et du MSSS :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/vaccination>

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/vaccination-contre-la-covid-19/a-savoir-sur-les-vaccins/>

Beaucoup d'informations nouvelles nous parviennent sur les vaccins contre la COVID-19 à la suite de la mise en place de différents systèmes de surveillance des MCI, tant provinciaux, nationaux, qu'internationaux et des études en découlant. Ainsi un premier signal en Europe a été soulevé vers la mi-mars concernant un lot spécifique du vaccin AstraZeneca : des phénomènes thromboemboliques graves furent rapportés, survenus chez des personnes ayant reçu ce vaccin. La situation est toujours suivie de près par la communauté scientifique.

Par mesure de précaution, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé le 28 mars dernier que le vaccin d'AstraZeneca (Covishield) ne sera plus administré aux personnes de moins de 55 ans, jusqu'à nouvel ordre, dû au fait que la possibilité d'un lien entre ce vaccin et un syndrome de thrombocytopenie, activation de coagulation et thrombose (surtout veineux incluant thrombose veineuse cérébrale), ne peut être totalement écartée pour l'instant :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2725/>.

Voici des liens vous permettant d'avoir les dernières décisions prises par les autorités :

**Publication de l'INSPQ :**

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3124-thromboses-astrazeneca-covishield>

**Directive ministérielle importante :**

[https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-030\\_pj\\_a1-guide-thrombocytopenie-tipiv-vaccin-covid-19.pdf](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-030_pj_a1-guide-thrombocytopenie-tipiv-vaccin-covid-19.pdf)

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-030.pdf>

**Comité consultatif national sur l'immunisation :**

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/reponse-rapide-recommandation-utilisation-vaccin-astrazeneca-covid-19-jeunes-adultes.html>

Le PIQ (Protocole d'Immunisation du Québec) est une référence pour les vaccins COVID-19 offerts au Québec. Des mises à jour régulières y sont versées en temps réel avec les nouvelles informations scientifiques internationales. Pour les vaccins contre la COVID-19, voici le lien :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/liste-des-vaccins-disponibles/#covid-19>

## **MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES (MCI)**

Comme pour toute vaccination au Québec, les professionnels de la santé doivent signaler à la Direction de santé publique les MCI. Nous vous rappelons que les MCI doivent être déclarées aux autorités de santé publique lorsqu'elles présentent un lien temporel avec un vaccin et qu'elles ne sont ou ne semblent attribuables à aucune autre cause. Il n'est pas nécessaire qu'un lien de cause à effet soit

prouvé. Les effets secondaires « attendus » n'ont pas à être déclarés (pour ces derniers, consulter le Protocole d'immunisation du Québec, où ils sont bien décrits).

Voir le lien suivant pour les renseignements sur les MCI :

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/mci/>

## **MCI graves**

Pour toute **MCI grave** survenant à la suite d'un vaccin contre la COVID-19, nous vous demandons de **la signaler dans les plus brefs délais, 7 jours / 7**, afin de rehausser la vigie des problématiques pouvant être reliées à la sécurité des vaccins en permettant, le cas échéant, que cette MCI soit inscrite au fichier provincial de surveillance.

### **MCI GRAVE À DÉCLARER**

Manifestation clinique inhabituelle, temporellement associée à une vaccination, et pour laquelle on soupçonne un lien avec le vaccin et qui aurait :

- nécessité une consultation médicale ou une hospitalisation,
- entraîné une incapacité permanente,
- menacé la vie d'un patient (ex. choc anaphylactique, anaphylaxie),
- été suivi d'un décès.

Pourront également être déclarées, les manifestations cliniques déjà connues si leur sévérité ou leur durée est plus importante que prévu.

### **Voici la façon de procéder pour nous déclarer une MCI :**

1) Formulaire à remplir (retrouvé au lien suivant) :

<http://mssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/29d0d6ae68a554f485256e1a006ba71c/458ccd44026257e5852581c9005ee220?OpenDocument>

2) Sur les heures ouvrables (lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) :

Par télécopieur : 450 759-3742 OU

Par courriel : [maladies.infectieuses.cissslان@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maladies.infectieuses.cissslان@ssss.gouv.qc.ca)

\*Les fins de semaine et les jours fériés (**pour les MCI graves**) : aviser le médecin de garde en santé publique en téléphonant au 450-759-8222 et en demandant le médecin de garde en santé publique.

### **AUTRES LIENS UTILES :**

Pour suivre la progression régionale, nous vous référons au lien de l'Intranet du CISSSLAN : <http://cissslانaudiere.intranet.reg14.rtss.qc.ca/coronavirus-covid-19/covid-19-vaccination/>

Pour la progression provinciale :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c70074>

**Publication**

Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de  
Lanaudière

**Responsable de la publication**

D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies  
infectieuses

**Rédaction**

D<sup>res</sup> Dominique Bernard et Joane Désilets

**Collaboration**

D<sup>re</sup> Lynda Thibeault Directrice de santé publique

**Mise en page**

Manon Gingras, agente administrative, service de protection  
des maladies infectieuses et de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de  
Lanaudière, 2021

**Dépôt légal**

Deuxième trimestre 2021

ISSN 1718-9497 (PDF)

1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section  
Documentation, dans la rubrique Santé publique sous  
l'onglet Bulletins du site du CISSS au :

[www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à  
des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière

Québec 